



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

archéologie

Question écrite n° 25267

Texte de la question

M. Jacques Godfrain attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le problème du financement des fouilles dans les projets d'aménagement. Ce problème avait été traité dans la proposition de loi de M. Jean Briane, qui incitait la création d'une ressource calibrée (taxe sur les alcools en provenance de l'extérieur de l'Union européenne). Faute de recettes, l'Etat aura des difficultés pour assurer un financement d'un niveau tel, que la part restant à l'aménageur soit supportable. Aussi, il lui demande de définir ses intentions en la matière afin de rassurer les « petits aménageurs locaux », collectivités locales et investisseurs privés.

Texte de la réponse

Dans la préparation en cours de la réforme de l'archéologie préventive, la ministre de la culture et de la communication s'attache à la recherche du maintien du principe du financement par les aménageurs des opérations d'archéologie préventive, tout en tenant compte de la nécessité d'aider certaines catégories de redevables - qu'il s'agisse de collectivités, d'entreprises, de particuliers -, aux ressources non proportionnées aux charges que l'étude et la sauvegarde du patrimoine archéologique justifient. Elle prend note de la proposition de l'honorable parlementaire tout en observant qu'elle pose la question du lien entre l'assiette d'un prélèvement et l'activité des aménageurs.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Godfrain](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25267

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 861

Réponse publiée le : 3 mai 1999, page 2641